

Conseil communal du 25 mars 2019

1. Communication du procès-verbal de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale du 19 novembre 2018

Il est donné connaissance à l'assemblée du P.V. susmentionné.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

3. Communication de la décision du 24.1.19 par laquelle le Collège provincial de Hainaut valide l'élection des sept mandataires et de leurs suppléants qui représenteront Estaimpuis au sein du Conseil de police

Il est donné connaissance à l'assemblée de la décision susmentionnée.

4. Communication de la décision de la Commission de contrôle des dépenses électorales et des communications du Parlement wallon dans le dossier HERPOEL c/SENESAEL & consorts

Il est donné connaissance à l'assemblée de la décision susmentionnée.

5. Désignation des membres du Collège communal au Comité de concertation Commune/C.P.A.S. – ratification décision du Collège

L'arrêté royal du 21 janvier 1993 fixe les conditions et modalités de concertation visée à l'article 26, § 2, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, modifiée par la loi du 5 août 1992.

Selon l'article précité, une concertation a lieu au moins tous les trois mois entre une délégation du Conseil de l'Action Sociale et une délégation du Collège communal qui constituent conjointement le Comité de concertation.

La délégation du Collège communal doit compter trois membres, à savoir celui égal au nombre désigné par le conseil d'action sociale lors de sa séance d'installation en date du 14 janvier 2019.

Ledit Collège ayant désigné deux représentants en séance ce 2 mars, le Conseil est invité à confirmer la désignation de M. Quentin HUART, 1^{er} Échevin, et Mme Sophie VERVAECKE, Échevine des Affaires sociales, en qualité de représentants du Collège communal au Comité de concertation Commune/C.P.A.S., le Bourgmestre étant de droit membre de ladite délégation.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

6. Règlement d'ordre intérieur du Comité de concertation Commune/C.P.A.S. – approbation

Suite au point précédent, il est proposé au Conseil d'approuver ledit règlement.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

7. Fabriques d'église d'Evregnies et de Saint-Léger – comptes 2018 – approbation

- L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 28 janvier 2019 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel « Fabrique d'église Saint-Vaast » à **Evregnies** arrête le compte pour l'exercice 2018 comme suit :

Recettes ordinaires totales	7 884,33 (€)
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	5 214,12 (€)
Recettes extraordinaires totales	4 081,83 (€)
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0 (€)
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	4 081,83 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2 430,37 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	5 488,06 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0 (€)
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0 (€)
Recettes totales	11 966,16 (€)
Dépenses totales	7 918,43 (€)
Résultat comptable	4 047,73 (€)

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

- Le Conseil est invité à approuver la délibération du 18 février 2019 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel « Fabrique d'église Saint-Léger » à **Saint-Léger** arrête le compte pour l'exercice 2018 comme suit :

Recettes ordinaires totales	14 249,04 (€)
- <i>dont une intervention communale ordinaire de secours de :</i>	0 (€)
Recettes extraordinaires totales	33 872,11 (€)
- <i>dont une intervention communale extraordinaire de secours de :</i>	0 (€)
- <i>dont un boni comptable de l'exercice précédent de :</i>	7 833,99 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	1 884,44 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	6 826,93 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0 (€)
- <i>dont un mali comptable de l'exercice précédent de :</i>	0 (€)
Recettes totales	48 121,15 (€)
Dépenses totales	8 711,37 (€)
Résultat comptable	39 409,78 (€)

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

8. Fabrique d'église d'Estaimpuis – exercice 2019 – modification budgétaire n° 1 – approbation

Il est proposé au Conseil d'approuver la délibération du 30 janvier 2019 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel « Fabrique d'église Saint-Barthélemy » à Estaimpuis arrête la modification budgétaire numéro 1 pour l'exercice 2019 comme suit :

Recettes ordinaires totales	16 402,05 (€)
- <i>dont une intervention communale ordinaire de secours de :</i>	3 906,05 (€)
Recettes extraordinaires totales	7 239,95 (€)
- <i>dont une intervention communale extraordinaire de secours de :</i>	0 (€)
- <i>dont un boni comptable de l'exercice précédent de :</i>	7 239,95 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3 480,00 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	21 562,00 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0 (€)
- <i>dont un mali comptable de l'exercice précédent de :</i>	0 (€)
Recettes totales	25.042,00 (€)
Dépenses totales	25 042,00 (€)
Résultat comptable	0 (€)

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

9. C.P.A.S. – exercice 2018 – compte – approbation

L'assemblée est invitée à approuver le compte 2018 du C.P.A.S. qui se présente comme suit :

	+/-	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés	=	1.840.554,39 €	425.320,70 €
Non-valeurs et irrécouvrables		0,00 €	0,00 €
Droits constatés nets	=	1.840.554,39 €	425.320,70 €
Engagements	-	1.732.016,31 €	111.375,02 €
Résultat budgétaire de l'exercice	=	108.538,08 €	313.945,68 €
		Positif :	Négatif :
Engagements	-	1.732.016,31 €	111.375,02 €
Imputations comptables		1.731.823,31 €	107.638,22 €
Engagements à reporter	=	193,00 €	3.736,80 €
Droits constatés nets	-	1.840.554,39 €	425.320,70 €
Imputations		1.731.823,31 €	107.638,22 €
Résultat comptable	=	108.731,08 €	317.682,48 €
		Positif :	Négatif :

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

10. Compte de fin de gestion du Directeur Financier

Vu l'absence pour congés et raisons médicales de M. Guy SEYNAEVE, Directeur Financier depuis le 3 décembre 2018 et la désignation de Mme Marie-Christine LORTHIOIR en qualité de Directeur Financier faisant fonction, un compte de fin de gestion a été établi à la date précitée.

Le Conseil se propose d'approuver celui-ci.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

11. Commune – comptes annuels 2018 :

L'assemblée est invitée à approuver le compte communal 2018 comme suit :

a. Compte budgétaire

Le compte de l'exercice 2018 présente un boni budgétaire de 1.045.270,19 € au service ordinaire et un mali de 547.204,86 € au service extraordinaire.

L'excédent comptable s'élève, quant à lui, à 1.495.280,01 € à l'ordinaire et à 3.889.228,45 € à l'extraordinaire.

b. Compte de résultats

Résultat d'exploitation.....Boni de 3 915 427,89 €
 Résultat exceptionnel.....Boni de 204 846,46 €
 Résultat de l'exerciceBoni de 4 120 274,35 €

c. Bilan

a. Structure de l'actif

Actifs immobilisés68 340 576,41 €
 Actifs circulants5 798 599,77 €
Total 74 139 175,18 €

b. Structure du passif

Fonds propres56 064 622,96 €
 Dettes à long terme14 894 003,86 €
 Exigible2 593 493,97 €
 Opération pour compte de tiers et
 comptes de régularisation et d'attente .. 587 054,39 €
Total 74 139 175,18 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

12. Commune – exercice 2019 – modification budgétaire n° 1 aux services ordinaire et extraordinaire – décision

Le Conseil est invité à marquer son accord sur la modification budgétaire numéro 1 de 2018 qui se présente comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	15.528.555,48 €	1.413.205,28 €
Dépenses exercice proprement dit	14.174.860,69 €	2.121.316,04 €
Boni / Mali exercice proprement dit	1.353.694,79 €	-708.110,76 €
Recettes exercices antérieurs	1.045.270,19 €	642.040,10 €
Dépenses exercices antérieurs	92.287,90 €	942.686,51 €
Prélèvements en recettes	- €	1.657.857,77 €
Prélèvements en dépenses	1.860.000,00 €	619.079,07 €
Recettes globales	16.573.825,67 €	3.713.103,15 €
Dépenses globales	16.127.148,59 €	3.683.081,62 €
Boni / Mali global	446.677,08 €	30.021,53 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

13. Dotation communale à la zone de police pluri-communale du Val de l'Escaut – exercice 2019

Il convient de fixer chaque année, par le biais d'une délibération de la présente assemblée, la dotation de la commune d'Estaimpuis à la zone de police pluri-communale du Val de l'Escaut.

Dès lors, le Conseil se propose de fixer la contribution financière 2019 de la commune d'Estaimpuis à ladite zone à 829 121,14 euros.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

14. Dotation communale à la zone de secours de Wallonie picarde – exercice 2019

Il convient également de fixer chaque année, par le biais d'une délibération de la présente assemblée, la dotation de la commune d'Estaimpuis à la zone de secours de Wallonie picarde.

Dès lors, le Conseil est invité à fixer la contribution financière 2019 de la commune d'Estaimpuis à ladite zone à 601 127,26 euros.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

15. Projets « Printemps Jeunes » et « Été Jeunes » Environnement 2019 – fixation indemnités à octroyer

Vu la décision du Collège communal de reconduire l'opération « Printemps-Jeunes » durant les vacances de Pâques ainsi que celle de « Été-Jeunes » pendant les mois de juillet et août 2019, l'assemblée se propose de fixer à 25 (vingt-cinq) euros, l'indemnité journalière qui sera octroyée aux jeunes occupés durant les opérations « Printemps-Jeunes » et « Été-Jeunes » 2019.

Un dossier sera constitué afin de solliciter les subsides pour couvrir une partie des frais desdites opérations.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

16. *Centre Estaim'Loisirs 2019 – indemnités pour le personnel d'encadrement*

Attendu que le centre de vacances Estaim'Loisirs fonctionnera du 1^{er} au 31 juillet 2019 inclus, il est proposé au Conseil de fixer, comme suit, lesdites indemnités par prestations journalières :

- un responsable 70 €
- deux adjoints..... 60 €
- moniteurs diplômés ou assimilés – chevronnés (ce qui inclut les instituteurs, assistants sociaux, etc...)..... 50 €
- aides-moniteurs :
 - * moniteur en formation ou assimilé (joindre attestation);
 - * moniteur sans formation d'encadrement, possédant le diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, avec l'âge minimum fixé à 16 ans accomplis 35 €

Un dossier sera constitué afin de solliciter les subsides pour couvrir une partie des frais dudit centre.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

17. *Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité :*

a. Désignation des membres

En séance du 14 janvier 2019, le Conseil communal a décidé de renouveler la composition de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité.

Vu le Code du Développement Territorial entré en vigueur le 1^{er} juin 2017 et les nouvelles règles encadrant l'institution et le fonctionnement des Commissions Consultatives Communales d'Aménagement du Territoire et de Mobilité, un appel public s'est déroulé du 28 janvier 2019 au 26 février 2019 inclus.

Dès lors, le Conseil est invité à proposer au Gouvernement Wallon d'instituer, en application du CoDT, une Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité composée d'un Président, de douze membres effectifs siégeant avec voix délibérative et de douze membres suppléants :

a) **Présidence**

M. Geoffrey VANBOUT

b) Pour les représentants du Conseil Communal

- Elus de la majorité :

1. Mme Sophie VERVAECKE (suppléante : Mme Christine DUBUS)
2. Mme Adeline VANDENBERGHE (suppléant : M.....)

- Elus de la minorité :

3. M. (suppléant : M.)

c) Pour les membres

- M. Éric DEMARQUE..... (suppléant : M. Claude DUTHOIT)
Mme Marianne MORENO (suppléante : Mme Stéphanie DELROEUX)
Mme Marie HUNT (suppléante : Mme Francine PLANCQUAERT)
M. Freddy FOURMENTRAUX (suppléant : M. Philippe DE DEURWAERDER)
M. Alain HENRY (suppléant : M. Paul SEYNAVE)
Mme Pascale-Marie DERMAUT (suppléante : Mme Dominique DERMAUT)
Mme Virginie CORNAERT (suppléante : M. Stéphane MEYRANT)
M. Alfred DELECLUSE (suppléant : M. Eddy LIBERT)
M. Marc LOGIE (suppléante : Mme Sophie BUNOU)

Le secrétariat de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire sera assuré par un fonctionnaire communal qui n'aura que voix consultative et le poste sera occupé par une employée du service urbanisme.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

b. Règlement d'ordre intérieur

Suite au point précédent, il est proposé à l'assemblée d'approuver le nouveau règlement d'ordre intérieur de la C.C.A.T.M.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

18. Commission Communale de l'Accueil (C.C.A.) – renouvellement – désignation représentants de la Commune

Le décret du 3 juillet 2003, relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, appelé couramment "décret A.T.L.", confie une responsabilité directe au niveau de pouvoir le plus en prise avec la réalité de terrain, à savoir la Commune, et charge celle-ci de coordonner l'offre d'accueil sur son territoire, les communes constituant le pivot du dispositif.

Vu que les élections communales se sont déroulées le 14 octobre 2018, il importe, dès lors, que la Commission Communale de l'Accueil soit renouvelée dans son ensemble.

Ce renouvellement. concerne plus particulièrement, sur le plan communal, la 1^{ère} composante, à savoir la désignation de quatre représentants communaux.

Vu qu'un des membres qui assurera la présidence de ladite commission doit être désigné parmi le Collège communal, celui-ci a procédé en séance ce 8 mars à la désignation de Mme Sophie VERVAECKE, Echevine des Affaires sociales.

Dès lors, le Conseil se propose de désigner les représentants communaux effectifs et suppléants de la Commission Communale de l'Accueil ci-après :

Effectifs		Suppléants	
M.	(P.S.-L.B.)	Mme	(P.S.-L.B.)
M.	(Pour Vous !)	M.	(Pour Vous !)
M.	(ECOLO)	M.	(ECOLO)

Mme Sophie VERVAECKE, Echevine des Affaires sociales, est désignée en qualité de représentante communale effective pour assurer la présidence de la Commission précitée.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

19. Renouvellement de la Commission communale de constat de dégâts aux cultures

Sur base du Décret du 23 mars 2017 et l'Arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2017 exécutant le Titre X/1 relatif à la réparation des dommages causés par des calamités agricoles du Code wallon de l'Agriculture, il y a lieu, afin qu'il y ait une constatation officielle des dégâts, d'actualiser et de mettre en place la Commission communale de dégâts aux cultures.

De ce fait, le Collège communal du 15 février 2019 a désigné des experts agricoles qui représenteront la commune lors des réunions de ladite Commission.

Dès lors, le Conseil est invité à prendre acte que suivant la décision précitée, sont désignés en qualité d'experts-agriculteurs effectif et suppléant représentant la commune dans la Commission communale de constat de dégâts aux cultures, les agriculteurs dont les noms suivent :

- Membre effectif : M. François LEFEVRE
- Membre suppléant : Mme Pascale DERMAUT

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

20. Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.)

a. Désignation des représentants politiques

Des représentants du Conseil communal avaient été désignés en date du 28 février 2013 pour siéger au sein de la Commission locale de développement rural.

Considérant que ces mandats se sont achevés au terme de la législature, il y a lieu de pourvoir à leur remplacement.

Dès lors, il est proposé au Conseil de désigner les membres politiques effectifs et suppléants de ladite Commission tels que présentés au tableau ci-après :

Effectifs		Suppléants	
M.	(P.S.-L.B.)	M.	(P.S.-L.B.)
M.	(P.S.-L.B.)	M.	(P.S.-L.B.)
M.	(P.S.-L.B.)	M.	(P.S.-L.B.)
		M.	(P.S.-L.B.)
M.	(Pour Vous !)		
M.	(ECOLO)		

Les mandats s'achèveront au terme de la législature en cours. La perte de mandat de conseiller communal implique nécessairement la perte du mandat au sein de la Commission communale de développement rural et, dans cette éventualité, le groupe auquel appartenait le mandataire proposera un autre conseiller communal.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

b. Désignation des représentants citoyens

La C.L.D.R. comprenant également des membres citoyens, un appel à candidatures a été effectué.

De ce fait, il est proposé à l'assemblée de désigner les effectifs et suppléants parmi les personnes suivantes :

AMEYE Jean-Pierre, AUGUSTE François, BALCAEN Marie-Eve, BEUSCART Pierre-Yves, BONTE Isabelle, CALLANDT Laurent, CROMMELINCK Cécile, DE DEURWAERDER Philippe, DEBOUVRIE Marie-Madeleine, DEBRUYN Olivier, DEKKERS Frédérique, DESIMPELAERE Luc, DESJARDINS Laurent, DUBRULLE Jean-Claude, DUPONT Jean-Luc, DUTHOIT Bernard, DUTHOIT Claude, HADDADI Ludivine,

HANNEBAU Stephanie, HENNEUSE Judith, HESPEL Jocelyn, GRYPONPREZ-VAN TOMME Odette, LEPERS Pascal, LEBLANC Agnès, LIBBRECHT André, LOUCHEUR Rose-Marie, MAHÉ Jean-Claude, PEREIRA Gilda, PLANQUAERT Francine, REYNAERT Marlène, RUYS Jocelyne, VAN POTTENBERGE Anne-Françoise, VANTOMME Patrick, VERBEKE Philippe, VERCLEVEN Eddy, VIENNE Lydia

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

21. Conseil consultatif des Aînés – désignation des nouveaux membres

Le Conseil communal en séance du 31 mars 2006 a décidé de constituer un Conseil Consultatif des Aînés regroupant toutes les associations des seniors de l'entité, qui puisse émettre un avis et/ou des propositions sur tout sujet pouvant intéresser les seniors.

Suite aux élections communales du 14 octobre dernier, la composition du C.C.A. doit être entièrement renouvelée et dès lors, un l'appel à candidatures a été lancé.

De ce fait, le Conseil communal est invité à choisir par scrutin secret 21 membres parmi les 23 candidats retenus :

MM. Noël CALLENS, Michel CHŒUR, Michèle CHRISTIAENS, Madeleine DEBOUVRIES, Patricia DEBUGNE, Marie-Madeleine DEBUYCK, Christian DESCHEEMAER, Marie-Antoinette DEWAELE, Arlette DUGAUQUIER, Bernard DUTHOIT, Jacques HUBAUT, Jean-Pierre LAMARQUE, Patricia LAMEYSE, Agnès LEBLANC, André LIBBRECHT, Eddy LIBERT, Annie MEURISSE, Simone MISSIAEN, Odette QUIEVY, Jocelyne RUYS, Dominique SEYNAVE, Gilles SPRIET et Eddy VERCLEVEN

Deux candidats seront versés dans la réserve afin de pourvoir, le cas échéant, au remplacement d'un membre titulaire démissionnaire du C.C.A.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

22. S.W.D.E. – conseil d'exploitation de la succursale Escaut – Lys –Dendre – désignation représentant communal – ratification décision du Collège

La Société Wallonne des Eaux ayant invité la présente assemblée à désigner un de ses membres pour siéger au sein du conseil d'exploitation de la succursale Escaut – Lys – Dendre dont dépend l'entité d'Estaimpuis, le Collège, en séance du 22.12.18, a procédé à la désignation de M. Quentin HUART, 1^{er} Échevin, au sein de cet organisme.

Vu que cette désignation doit être confirmée par le Conseil communal, celui-ci se propose de désigner M. Quentin HUART, à cet effet.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

23. A.S.B.L. Contrat de Rivière Escaut-Lys (CREL) – désignation des représentants de la commune au sein de l’association – ratification décision du Collège

Vu le courrier du 7 décembre 2018 par lequel l'A.S.B.L. Contrat de rivière Escaut-Lys a sollicité la désignation des représentants communaux effectif et suppléant et ce, suite aux élections communales du 14 octobre dernier, le Collège communal, en séance du 22.12.18, a désigné Mme Adeline VANDENBERGHE, Echevine de l’Environnement, en tant que titulaire et M. Thierry DUBOISENGHIEN, Conseiller en Environnement, en qualité de suppléant.

Considérant que ces désignations doivent être confirmées par le Conseil communal, celui-ci est invité à désigner les personnes précitées afin de représenter la Commune au sein de ladite association.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

24. A.S.B.L. Agence Locale pour l’Emploi – désignation des représentants communaux

Vu la lettre du 9 janvier 2019 par laquelle ladite association invite la présente assemblée à désigner des membres pour représenter la commune au sein de l’Agence et ce, suite aux élections communales du 14 octobre 2018, il est proposé au Conseil de désigner les personnes ci-après suivant la clé Dhondt :

- M..... (P.S.-L.B.)
- M..... (P.S.-L.B.)
- M. (P.S.-L.B.)
- M. (P.S.-L.B.)
- M. (Pour Vous !)
- Mme Pauline TROOSTER..... (ECOLO)

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

25. A.S.B.L. Maison du Tourisme de la Picardie – désignation des représentants communaux

Attendu que suite aux élections communales du 14 octobre 2018, cette A.S.B.L a sollicité, par son courriel du 16 janvier 2019, la désignation des délégués politiques issus du Conseil communal renouvelé, le Collège communal, en séance du 19 janvier 2019, a proposé Mmes Adeline VANDENBERGHE, Christine DUBUS et Sophie VERVAECKE en qualité de candidats administrateurs.

Attendu que ces désignations doivent être confirmées par le Conseil communal, ce dernier est invité à désigner les Echevines précitées à cet effet.

En outre, l'assemblée se propose de désigner en qualité de représentants du monde associatif ou privé, M. Éric SIMON et Mme Laure ANDRÉ.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

26. A.S.B.L. No Télé – désignation des représentants communaux à l'assemblée générale

Vu la lettre du 3 janvier 2019 par laquelle l'A.S.B.L. No Télé invite la présente assemblée à désigner deux de ses membres pour représenter la commune à l'assemblée générale et ce, suite aux élections communales du 14 octobre 2018, il est proposé au Conseil de désigner M., Échevin, et M., à cet effet.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

27. A.S.B.L. Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre (Ce.R.A.I.C.) – désignation des représentants communaux à l'assemblée générale – ratification décision du Collège

En séance du 27 avril 2015, le Conseil communal a décidé de conclure une convention de partenariat avec l'A.S.B.L. Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre (Ce.R.A.I.C.).

Par courriel du 8 février 2019, ladite association a demandé à chaque commune de désigner deux représentants, en veillant à la parité des genres et de communiquer leurs noms pour le 15 mars 2019 au plus tard.

Vu que la séance du Conseil est programmée après cette date, le Collège, en séance le 15 février dernier, a désigné Mme Adeline VANDENBERGHE, Echevine de l'Environnement, et M. François DECONINCK, Echevin de la Ruralité, afin de représenter la commune d'Estaimpuis au sein de l'Assemblée générale de cette A.S.B.L..

Attendu que ces désignations doivent être confirmées par le Conseil communal, ce dernier est invité à désigner les Echevins précités à cet effet.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

28. Appel à projets « Territoire intelligent » – approbation candidature

Vu l'appel à projets « Smart Région / Territoires intelligents » lancé par M. Pierre-Yves JEHOLET, Ministre du Numérique, Mme Valérie DEBUE, Ministre des Pouvoirs Locaux, et avec le soutien entier du Gouvernement Wallon, la Commune d'Estaimpuis souhaite procéder à la mise en place de 52 Points d'Apport Volontaire (PAV) au sein de son entité pour 2021. Ces PAV ayant pour but de collecter les déchets ménagers résiduels (DMR).

Dans le cadre du présent appel, une subvention de 50 %, avec un minimum de 20.000 € et un maximum de 250.000 €, pourrait être octroyée, le financement complémentaire étant à apporter par la Commune.

Considérant la volonté de la Commune de Leuze de lancer un projet commun avec plusieurs villes de Wallonie Picarde, il est proposé au Conseil :

- de répondre à l'appel à projets « Smart Region / Territoire Intelligent » et de remettre un dossier pluri communal porté par la Commune de Leuze en demandeur principal au Ministre du Numérique et à la Ministre des Pouvoirs Locaux pour le 31 mars 2019 au plus tard ;
- de s'engager à apporter le financement complémentaire nécessaire à la réalisation du projet.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

29. Convention de suivi dans le cadre du Décret relatif à la « Lettre de Mission » des Directeurs d'école

Considérant les dispositions du décret du 2 février 2007 fixant le Statut des Directions d'école, décret publié au Moniteur le 15 mai 2007, dont un des axes principaux dudit Statut est l'énumération des Missions du Directeur d'école, ce qui doit permettre la clarification du rôle de ce dernier et de celui du pouvoir Organisateur.

Considérant qu'il y a obligation, à travers le « Plan de Pilotage » de chaque école, d'actualiser la « Lettre de Mission » des Directeurs d'École, l'assemblée est invitée à approuver le contenu de celle-ci et à déléguer le Collège communal pour mener à bonne fin la présente décision.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

30. Arrêtés du Bourgmestre – ratification

Le Conseil est invité à ratifier les arrêtés pris par M. le Bourgmestre.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

H U I S C L O S

31. Personnel enseignant – mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite

32. Personnel enseignant – ratification délibérations du Collège

Bonne séance

Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre